

Actualité politique – Clauses-miroirs et interdiction des importations qui ne respectent pas les normes européennes : une proposition de loi qui va dans le bon sens

Le député Les Républicains Antoine Vermorel (Loire) veut **protéger les consommateurs et les agriculteurs français des importations de produits qui ne respectent pas nos normes de qualité**. En effet, bien qu'interdits à la vente, ceux-ci sont commercialisés car la législation est inapplicable.

Sa proposition de loi du 6 février 2024, inscrite dans la prochaine niche parlementaire des Républicains, entend **instaurer des clauses miroirs plus efficaces en matière agricole**. La loi actuelle cible les vendeurs, souligne en effet le député LR Antoine Vermorel-Marques : « *Nous proposons (...) de changer de braquet et de cibler les importateurs. (Ce sont) eux qui connaissent le mieux les produits qu'ils font venir chez nous. C'est à eux d'être responsables de leur qualité sanitaire* ».

Un second article prévoit **également des sanctions pénales pour les contrevenants**, qui « *doivent être soumis aux mêmes peines qu'un agriculteur français qui ferait la même chose* » soit 6 mois de prison, 150.000 euros d'amende et 10% de son chiffre d'affaires.

Ce texte va dans le sens des revendications de la FNPF depuis des années : n'importons pas ce que nous ne pouvons pas produire en France ! Il en va évidemment de la compétitivité et de la souveraineté de la filière fruits et légumes...et d'équité !

[Contact : Gilles BARAIZE](#)